



## Compte rendu du Conseil Municipal du 22 août 2014

**Présents :** JULLIEN Guy - ARNAUD Sandrine - OSINGA Sandrine – DAL MOLIN Jacques – MEYZENQ Nicolas – CHABRE Jean-Marc – PAUCHON Lionel – PERU Christian – GERBY Damien.

**Absents excusés :** CHEVALIER Alain – MARIN Annabelle.

Le Conseil municipal s'est réuni le 22 Août 2014 à 20h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur JULLIEN Guy, Premier Adjoint et a délibéré sur les points suivants :

### **Reprise du Captage Source Miane-Céüze.**

Vu la délibération en date du 15/02/2012 sur la mise en conformité du captage de Miane-alimentation en eau de Céüze ;

Vu la délibération du 09/05/2014 confiant à la société CLAIE, la mission de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en conformité du captage de la source Miane ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'à la suite des analyses des offres il est proposé de retenir la SARL C.G.M.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents a décidé :

- De retenir la SARL C.G.M. pour les travaux de reprise du captage de Miane-Céüze, d'un montant de 74310 € H.T.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec la SARL C.G.M.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs ce dossier

### **Travaux local Céüze.**

Des travaux sur la terrasse du bâtiment de Céüze sont nécessaires pour la sécurité des usagers.

Le montant des travaux serait de l'ordre de 54076 € H.T.

Travaux maçonnerie	29450.00 € HT
Démolition de la dalle	4920.00 € HT
Étanchéité toiture terrasse	14708.00 € HT
Garde-corps	4998.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents a :

- Décidé de la réalisation des travaux sur le bâtiment de Céüze.
- Autorisé Monsieur le Maire à valider les devis proposés.
- Autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs ce dossier.

### **Appartement du Serre.**

La réfection du logement communal situé au quartier du Serre pourrait s'élever à la somme de 31188.00 € HT :

Travaux maçonnerie	8330.00 € HT
Menuiseries	7106.00 € HT
Peintures	2916.00 € HT
Charpente	6000.00 € HT
Électricité	3292.00 € HT
Chauffage	3544.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>31188.00 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents a :

- Décidé de la réalisation des travaux du logement communal du Serre
- Accepté les devis proposés.
- Chargé Monsieur le Maire de solliciter le conseil Général pour une aide financière
- Autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs ce dossier

#### **Travaux pont de la Chapelle.**

La dalle du pont de la chapelle, réalisé en mélèze doit être refaite.

Le cout des travaux serait de l'ordre de 14900 € H.T. (dalle béton 11000 €, garde-corps 3900 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents a :

- Décidé de la réalisation des travaux du pont de la chapelle.
- Autorisé Monsieur le Maire à commander les travaux.
- Autorisé Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs ce dossier.

#### **Subvention voirie communale – programme 2014.**

Au titre du programme de la voirie communale, le Département a accordé à la commune de Manteyer une subvention de 13776 €.

Le montant prévisionnel de la réfection du chemin communal des Izoards, des Procureurs et des Gallices est de l'ordre de 54170 € H.T.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré a :

- Accepté la subvention du Conseil Général d'un montant de 13776 €.
  - Défini les travaux à réaliser : réfection du chemin communal des Izoards, des Procureurs et des Gallices.
  - Adopté le plan de financement :
- |                      |             |
|----------------------|-------------|
| Dépense H.T          | 54170.00 €  |
| Subvention           | 13 776.00 € |
| Autofinancement H.T. | 40 394.00 € |

#### **Affouage.**

Par délibération en date 12 décembre 2013 la délivrance de coupe affouagère à partager après façonnage par un entrepreneur a été demandée par la commune.

Le coût de l'exploitation de la coupe sera d'environ 38.25 €/m<sup>3</sup>/TTC

- L'Exploitation forestière 27 € HT/m<sup>3</sup> (32.40 € TTC°)
- Assistance ONF forfait de 1080 € HT (1296 € TTC)

Compte tenu de ces éléments le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a :

- Fixé le prix de la coupe affouagère :
  - ✓ Fayard 45 €/m<sup>3</sup>
  - ✓ Sapin 30 €/m<sup>3</sup>
- Adopté le règlement d'affouage.

#### **Participation aux frais de fonctionnement de l'école de la Roche des Arnauds.**

Compte tenu des nouveaux rythmes Monsieur le Maire de la Roche des Arnauds sollicite une majoration de la participation de la commune de Manteyer au frais de fonctionnement des enfants de Manteyer scolarisés à la Roche des Arnauds

La participation par enfant et par an s'élèverait à la somme de 671 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré a :

- Accepté l'augmentation des frais de fonctionnement des élèves, 671 € par enfant et par an, applicable pour la rentrée scolaire 2014/2015.
- Autorisé le Maire à signer la convention qui devra intervenir avec la Mairie de la Roche des Arnauds.

**Participation au fonds de solidarité pour le logement.**

Le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation pour la commune de Manteyer, au Fonds de Solidarité pour le Logement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres a :

- Décidé une participation de 152.25 € au Fonds de Solidarité pour le logement,
- Désigné Mme ARNAUD Sandrine pour représenter la commune,
- Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes.

**Questions diverses :****Étude hydroélectrique.**

Monsieur PERU présente le devis pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une petite centrale hydroélectrique sur l'adduction d'eau potable d'un montant de 4200.00 €.

**MB Trac.**

Le tracteur a été en panne et une réparation provisoire a été faite. L'engin est ancien et le coût de la remise en état est onéreuse, les pièces sont difficiles à trouver.

Le Premier Adjoint remercie tous les membres et lève la séance à 20 heures 50.

Le 01 septembre 2014

Le Premier Adjoint :  
Guy JULLIEN.